

en partenariat avec



## SITE NATURA 2000

FR7200705

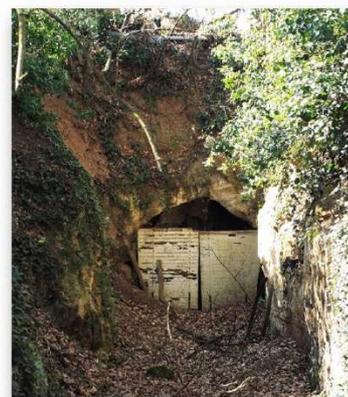
### “CARRIÈRES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE”

Mise en oeuvre des opérations  
d'animation du Document d'Objectifs  
Année 2013

Rapport d'activité 2013



DDTM33



en partenariat avec



## SITE NATURA 2000

FR7200705

### “CARRIÈRES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE”

Mise en oeuvre des opérations  
d'animation du Document d'Objectifs

Année 2013



DDTM33



Pascal Tartary  
Benoit Duhazé  
Cécile Legrand  
& Nolwenn Quéro

TARTARY P., DUHAZE B., LEGRAND C. & QUERON N., 2013– Bilan d'activité 2013 de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 des carrières de Villegouge. CEN Aquitaine, DREAL Aquitaine, DDTM33. 31 p + annexes.

**SITE NATURA 2000**  
**«CARRIÈRES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE»**

**MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS D'ANIMATION**  
**ANNEE 2013**

---

**Maitrise d'ouvrage**

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Direction Régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine  
Préfecture du Département de la Gironde  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département de la Gironde

---

**Structure porteuse**

Préfecture du Département de la Gironde  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département de la Gironde

---

**Animateur Natura 2000**

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Présidente :	Eliane VILLAFRUELA
Directeur :	Hervé CODHANT
Chargée de secteur pour la Gironde :	Julie WALKER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	5 allée Ronsard – 33 230 LE TAILLAN MEDOC
Animateur agricole :	Vitinnov

---

**Rédaction du bilan**

Rédaction : TARTARY Pascal, Chargé de mission Natura 2000 – Animateur du site (CEN Aquitaine)  
DUHAZE Benoit, Chargé de mission (CEN Aquitaine)  
LEGRAND Cécile, Chargé de mission (CEN Aquitaine)  
QUERO Nolwenn, Chargé de mission (CEN Aquitaine)  
Validation : WALKER Julie, Chargée de secteur de l'antenne Gironde (CEN Aquitaine)  
Réfèrent DDTM 33 : Nicolas KLEIN

---

**Cartographie**

TARTARY Pascal, Chargé de mission Natura 2000 – Animateur du site Natura 2000 de Villegouge

---

**Illustrations**

TARTARY Pascal, Chargé de mission Natura 2000 – Animateur du site Natura 2000 de Villegouge

---

**Référence à utiliser**

TARTARY P., DUHAZE B., LEGRAND C. & QUERO N., 2013– Bilan d'activité 2013 de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge. CEN Aquitaine & Vitinnov, DREAL Aquitaine, DDTM33. 31 p + annexes.

**SITE NATURA 2000**  
**«CARRIÈRES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE»**

**MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS D'ANIMATION – ANNEE**  
**2013**

**Préambule**

Le site Natura 2000 « Carrières souterraines de Villegouge » FR7200705 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un Document d'Objectifs validé en 2010. L'année 2013 constitue la troisième année d'animation du Document d'Objectifs.

L'objectif de cette année était de poursuivre l'implantation de la démarche Natura 2000 à travers diverses actions sur le territoire. Les actions réalisées en cette année 2013 sont présentées ci-après par grandes thématiques :

- Connaissance du site
- Gestion des habitats et des espèces
- Suivi de l'état de conservation du site
- Animation du DOCOB
- Evaluation des incidences
- Synthèse de l'état d'avancement de l'animation du DOCOB.

**Animateur site** : Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

**Co-animateur** : Vitinnov

**Rappel des enjeux du site**: L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence de chiroptères dans la zone, en particulier du complexe d'espèces **grand / petit murin** et du **minioptère de Schreibers** en période de reproduction, du **petit rhinolophe**, du **grand rhinolophe** et du **murin à oreilles échancrées** en période d'hibernation. Auxquels s'ajoutent 4 nouvelles espèces (**barbastelle**, **murin de Bechstein**, **murin de Daubenton**, **oreillard sp.**), dont 2 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats fréquentent également le site à diverses périodes de l'année.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>PRESENTATION DU SITE.....</b>	<b>8</b>
<b>I. CONNAISSANCE DU SITE.....</b>	<b>10</b>
A. INVENTAIRE DES CARRIERES SOUTERRAINES ET DES ACCES.....	10
B. IDENTIFIER LES GITES.....	10
<b>II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES.....</b>	<b>12</b>
A. ADAPTER LES ACCES ET LA FREQUENTATION DES CARRIERES.....	12
B. ADAPTER LA GESTION VITICOLE.....	13
C. MAINTENIR ET FAVORISER LES LINEAIRES BOISES DIVERSIFIES.....	14
D. RESTAURER ET GERER LES PRAIRIES.....	15
1. <i>Restaurer</i> .....	15
2. <i>Gérer</i> .....	15
3. <i>Limiter les impacts sur les prairies utilisées</i> .....	16
<b>III. SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE.....</b>	<b>16</b>
A. SUIVI DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS.....	16
B. BILAN DE L'ACTION DE RESTAURATION DE PRAIRIE.....	18
C. BILAN DE L'ENTRETIEN DES SOUS-BOIS ET ILOT DE SENESCENCE.....	19
D. BILAN DE LA PLANTATION DE HAIES.....	19
.....	<b>20</b>
E. BILAN DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES.....	20
1. <i>Bilan de la mesure d'absence de désherbage chimique en vigne</i> .....	20
<b>IV. SENSIBILISATION ET VALORISATION.....</b>	<b>21</b>
A. ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES.....	21
B. DEPLIANT DE PRESENTATION DU SITE.....	22
C. VIE DU SITE INTERNET DEDIE.....	22
<b>V. ANIMATION DU DOCOB.....</b>	<b>23</b>
A. LA CHARTE NATURA 2000.....	23
B. INTEGRATION DANS LES AMENAGEMENTS ET DEMARCHES LOCALES.....	24
1. <i>Projet de SCOT sur le pays libournais</i> .....	24
2. <i>Relation avec le site Natura 2000 de la Saye et du Meudon</i> .....	24
C. COMITE DE PILOTAGE.....	25
<b>VI. L'EVALUATION DES INCIDENCES.....</b>	<b>25</b>
A. DEMARCHES FINALISEES.....	25
1. <i>Le cas d'un comblement de carrières pour cause de sécurité publique</i> .....	25
B. DEMARCHES EN COURS OU EN PROJET.....	26
1. <i>Le Schéma de COhérence Territoriale</i> .....	26
2. <i>Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villegouge</i> .....	27
<b>VII. SYNTHESE DE L'ETAT D'AVANCEMENT 2013 DE L'ANIMATION SUR LE SITE NATURA 2000.....</b>	<b>28</b>
CONCLUSION.....	33

## Table des figures

<i>Figure 1 : Localisation du site des carrières souterraines de Villegouge, en France ; en Aquitaine ; dans le canton de Fronsac.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 2 : Périmètre final du site Natura 2000 sur fond de carte IGN au 25 000<sup>ème</sup>.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 3 : Périmètre final du site Natura 2000 sur photographie aérienne.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 4 : Localisation partielle des carrières souterraines sur le site Natura 2000.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 5 : petit rhinolophe en hibernation.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 6 : Enjeux des carrières de gîte sur le site Natura 2000.....</i>	<i>11</i>
<i>Figure 7 : Forêts et linéaires forestiers sur le site.....</i>	<i>12</i>
<i>Figure 8 : Localisation des vignes faisant l'objet d'un engagement au titre de la mesure AQ_VILL_VI02.....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 9 : Localisation de l'action de restauration de prairie suivie de fauche.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 10 : Effectifs de grands rhinolophes, de grands murins et de murins à oreilles échancrées recensés en hibernation dans la carrière de « saute qui peut » entre 2010 et 2014.....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 11 : Localisation de la parcelle au sein du site Natura 2000.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 12 : Zonage d'entretien des sous-bois et du maintien d'un ilot de sénescence.....</i>	<i>19</i>
<i>Figure 13 : localisation du secteur de plantation de la haie.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 14 : Ilots engagés en 2011 et 2012 dans la mesure de suppression des désherbages chimiques.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 15 : Page de garde du dépliant.....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 16 : Page d'accueil du site internet dédié à l'animation du DOCOB sur le site Natura 2000..</i>	<i>23</i>
<i>Figure 17 : Fréquentation 2013 des sites Internet des sites Natura 2000 sous intervention CEN Aquitaine en Gironde .....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 18 : Localisation des travaux au sein du site Natura 2000 .....</i>	<i>26</i>

## Table des tableaux

<i>Tableau I : Synthèse des engagements pris depuis 2011 sur la mesure d'absence de désherbage chimique.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau II : MAET ouvertes sur le territoire pour la gestion des linéaires boisés.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau III : Mesures MAEt ouvertes en 2012 pour préserver ou reconquérir les prairies.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau IV : Observations du nombre d'individus par espèces et par carrières visitées le 23 janvier 2014.....</i>	<i>17</i>

## Table des annexes

<i>Annexe 1 : Fiche de présentation du site des Carrières de Cénac »</i> .....	<i>1</i>
<i>Annexe 2 : Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site Natura 2000 « Carrières de Villegouge » Fr720705</i> .....	<i>2</i>
<i>Annexe 3 : Compte rendu du COPIL 2012 du site</i> .....	<i>4</i>
<i>Annexe 4 : Arrêté préfectoral instaurant la nouvelle charte du site</i> .....	<i>1</i>

## Introduction

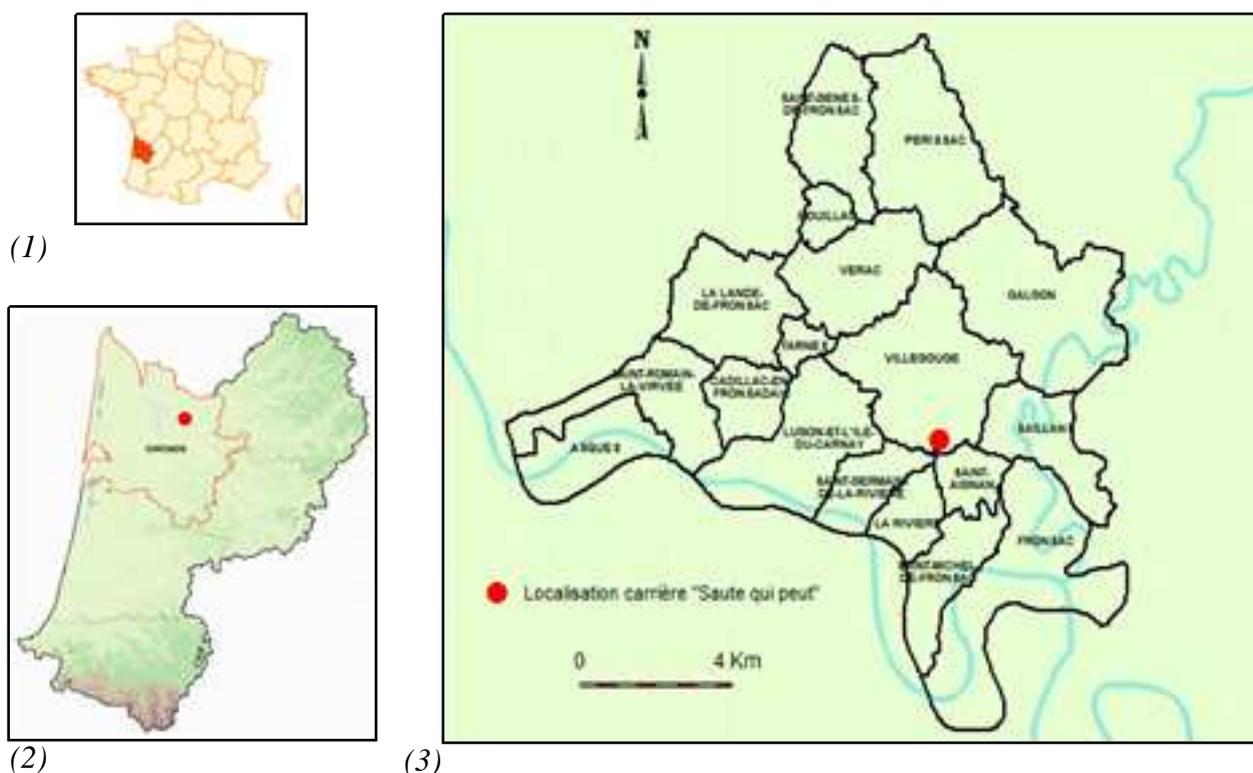
Cette troisième année d'animation sur le site des carrières souterraines de Villegouge a été marqué par la signature d'un avenant à la convention avec la DDTM33, rallongeant d'une année la durée de l'animation. Ainsi, l'année 2013 constitue l'avant dernière année d'animation auprès du CEN Aquitaine.

Par ailleurs, l'année 2013 a été un peu creuse en matière de développement de contrat, tant du point de vue agricole dans un contexte de refonte des différents textes fondateurs des mesures agri-environnementales, que sur le plan des contrats Natura 2000 dans un cadre de fin d'exercice budgétaire des fonds structurels européens, dont le FEADER, co-financeur des actions.

## Présentation du site

Le site des Carrières souterraines de Villegouge se situe en région Aquitaine (Préfecture de Région : Bordeaux), dans la partie nord-est du département de la Gironde (33), initialement sur le commune de Villegouge. L'extension du périmètre, validée en 2010, concerne 5 communes: Villegouge, Saint-Aignan, La Rivière, Lugon-et-l'-Ile-du-Carney et Saint-Germain- La-Rivière. Localisé à 10 kilomètres au nord-ouest de la ville de Libourne, on y accède en empruntant la route départementale 670 qui passe au pied du tertre de Fronsac en direction de Saint André de Cubzac.

Villegouge, ainsi que les quatre autres communes concernées, dépend du canton de Fronsac et de la Communauté de Communes du canton de Fronsac. Elle fait également partie du Pays Liboumais.



**Figure 1 : Localisation du site des carrières souterraines de Villegouge, en France (1); en Aquitaine (2); dans le canton de Fronsac (3)**

Le site Natura 2000 initial se trouve à l'extrémité sud de la commune de Villegouge et se compose d'une carrière anciennement utilisée comme champignonnière. Le site a été proposé comme Site d'Importance Communautaire en 2003, en se basant sur des données de 1998. En effet, il présente un enjeu important vis à vis des chauves-souris. La présence en hibernation de quatre espèces de l'annexe II (petit rhinolophe, grand rhinolophe, grand murin, murin à oreilles échanquées) avait notamment motivé cette proposition.

Depuis, d'autres données ont permis de confirmer l'intérêt du site et de mettre en évidence la présence de chiroptères dans d'autres carrières de la zone. L'ensemble des carrières formant un réseau exploité (ou tout du moins exploitable) par les chiroptères durant les différentes phases de leur cycle (hibernation, reproduction et transits).

Au regard des nouvelles données, des analyses écologiques et de la prise en compte des territoires de chasse favorables aux espèces, le périmètre initial du site a été modifié et validé en comité de pilotage. Le nouveau périmètre s'étend sur 960,2 ha.



Figure 2 : Périmètre final du site Natura 2000 sur fond de carte IGN au 25 000<sup>ème</sup>



Figure 3 : Périmètre final du site Natura 2000 sur photographie aérienne

## I. Connaissance du site

### A. Inventaire des carrières souterraines et des accès

Cette action vise à connaître parfaitement les carrières souterraines et leurs étalements, ainsi que leurs connections. Cela permettra de cibler les secteurs sensibles pour engager des aménagements, des actions de sensibilisation ou d'information des propriétaires, des préconisations.

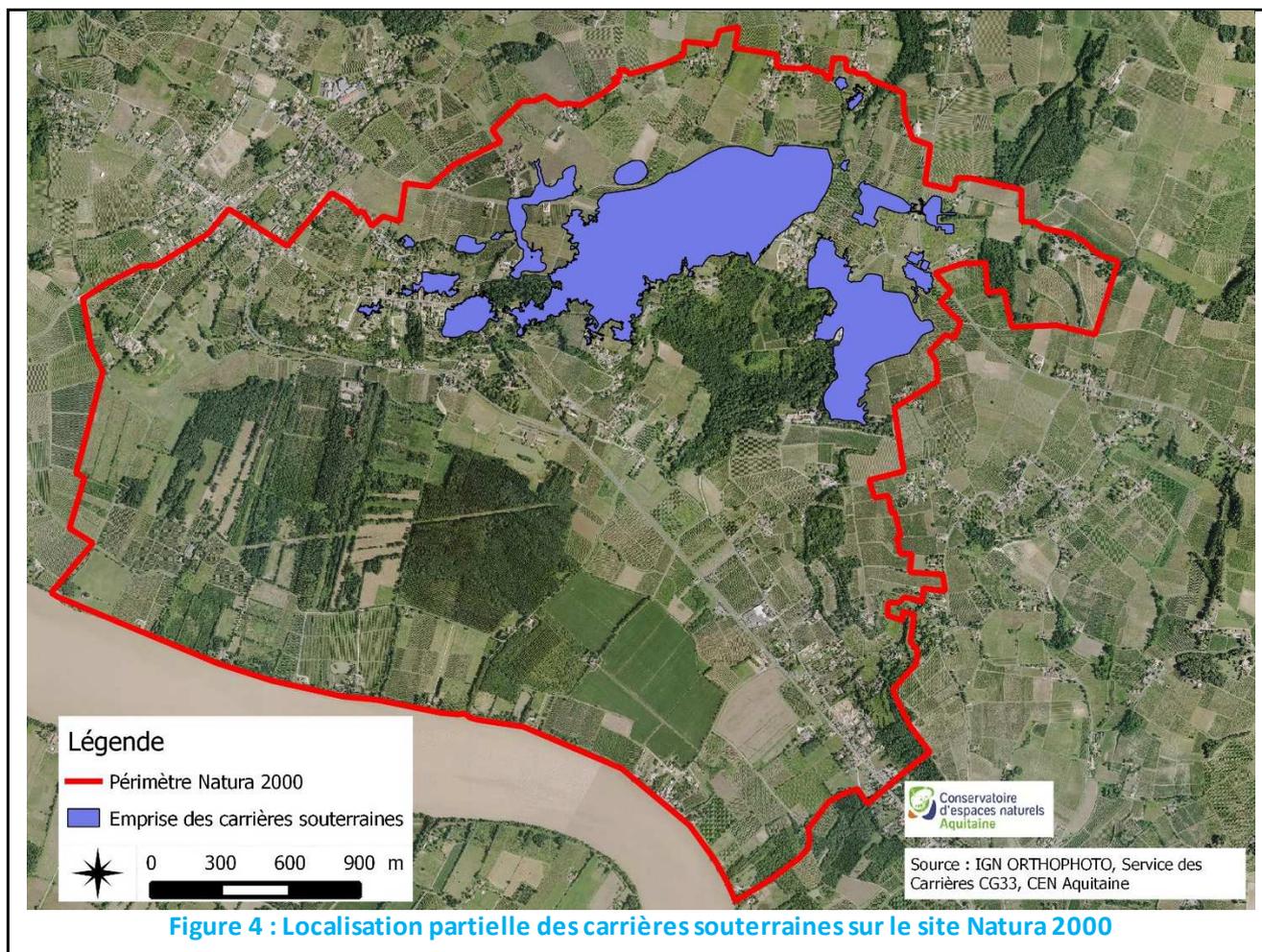


Figure 4 : Localisation partielle des carrières souterraines sur le site Natura 2000

Cette action préliminaire a été conduite en partie en 2011, 2012 et 2013 par le service des carrières du Conseil Général.

L'ampleur de l'étalement des carrières sur le site (en superficie et en hauteur) oblige un travail important et de longue haleine. L'inventaire de l'ensemble du réseau est échelonné sur plusieurs années.

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>0,5</b>
<b>Nombre de jours engagé par le Conseil Général de Gironde</b>	<b>Non communiqué</b>

### B. Identifier les gîtes

Le but ici est la connaissance des secteurs préférentiels de gîtes (hibernation et mise bas) sur l'ensemble du territoire, soit en carrières, soit en bâti, ou encore en milieu naturel comme les

arbres. Cette action est essentielle au ciblage des aménagements et à leur priorisation.

En ce qui concerne le **petit rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*, nous soupçonnions la présence d'un gîte de mise bas en dehors du site Natura 2000 à quelques kilomètres à l'est sur la commune de Galgon, mais les individus semblaient hiverner sur une carrière souterraine à l'intérieur du site Natura 2000.

Cette information a fait l'objet d'une importante recherche d'information auprès des propriétaires du gîte supposé. Il en ressort qu'effectivement, une importante colonie de petit rhinolophe semblait dans les combles de la tonnellerie de Galgon, mais que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Moins d'une dizaine d'individus semblent se reproduire sur le site.

La présence d'une importante colonie de reproduction du petit rhinolophe semble ne plus être d'actualité, cependant, au vu des enjeux sur cette espèce dans le secteur, sur Villegouge et la vallée de la Saye, il serait intéressant de poursuivre l'effort de prospection.



Figure 5 : petit rhinolophe en hibernation (Source : PAILLET Mikaël)

Nombre de jours engagé sur cette action :	1
---	---

Concernant les **gîtes d'hibernation**, les recherches se poursuivent sur l'ensemble du réseau de carrières du site. Actuellement, un gîte principal est identifié, ainsi que deux secondaires et deux autres marginaux.

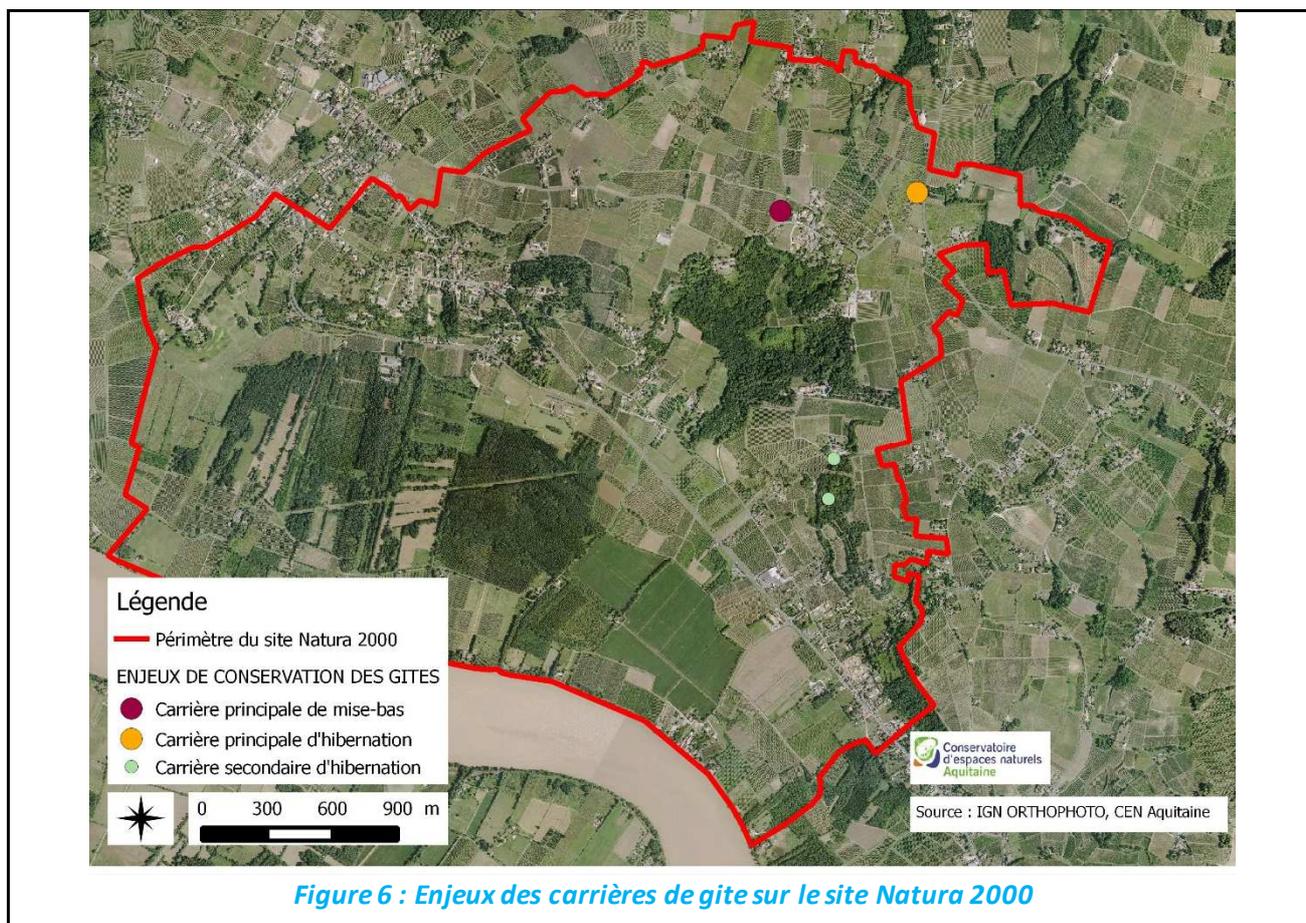


Figure 6 : Enjeux des carrières de gîte sur le site Natura 2000

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de jours engagé par le GCA (Bénévolat)</b>	<b>1</b>

Quant aux **gîtes arboricoles**, leur identification s'avère délicate et très prenante. Seul le repérage des massifs forestiers et des principales formations de haies a été mené en totalité. Dans ces ensembles, il faudra inventorier minutieusement les arbres potentiellement susceptibles d'accueillir des chauves-souris. Cette première phase a été entreprise pour partie en 2013, mais reste encore incomplète. Elle permettra de mieux cibler les propriétaires disposant de réel enjeu de conservation pour ces gîtes très particuliers. Dans un second temps, il conviendra de confirmer la présence des espèces inféodées à ces milieux.



La surface arborée du site couvre environ 282 ha, soit près de 30% du site. Cependant, la surface forestière présente des potentialités variables pour l'accueil de chauves-souris forestières.

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>3</b>
--	----------

## II. Gestion des habitats et des espèces

### A. Adapter les accès et la fréquentation des carrières

Des contacts ont été pris avec les propriétaires de la parcelle supportant l'entrée de la carrière de Saute Qui Peut. Cette carrière fait partie des sites prioritaires pour la conservation des chauves-

souris. Elle se situe en bordure de route et elle se trouve dans un état de dégradation avancé, notamment au niveau de son entrée (risque d'éboulement accru).

Les propriétaires actuels ne semblent pas intéressés par la mise en protection et la restauration de cette entrée. Le CEN Aquitaine leur a donc proposé d'acquérir la parcelle.

Durant toute l'année 2013, le CEN a cherché des pistes de financement de cette parcelle. Plusieurs fondations privées ont été contactées. Finalement, la Fondation Nature & Découverte devrait nous verser les fonds nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

Cette acquisition permettrait dans un avenir proche, de mobiliser des financements Natura 2000 sur la sécurisation de l'entrée, via un contrat Natura 2000 de fermeture d'entrée.

## ***B. Adapter la gestion viticole***

L'adaptation des pratiques de gestion viticole aux objectifs de conservation des chauves-souris passe par plusieurs actions, qui visent à restaurer les ressources alimentaires (insectes) des vignes.

AQ_VILL_VI02	Absence de désherbage chimique	184 euros / ha / an	
Surface engagée en 2011 et montant	5,53 ha	1 017,52 €	<b>Total mesure depuis 2011</b>
Surface engagée en 2012 et montant	8,43 ha	1 556,64 €	<b>2 574,16 €</b>

*Tableau I : Synthèse des engagements pris depuis 2011 sur la mesure d'absence de désherbage chimique*

L'une de ces actions a pour but de **réduire l'utilisation de désherbant chimique, jusqu'à leur non utilisation**. Cette action s'est concrétisée l'année dernière sur 3 parcelles localisées sur les communes de Saint-Germain de la Rivière et Villegouge pour une surface de 5,53 ha. Elle se prolonge cette année et pour les 3 prochaines. Le même exploitant a souhaité étendre cette action sur l'ensemble de son exploitation. Ainsi, 8,43 ha de vignes supplémentaires ont été contractualisés sur la commune de Villegouge. Ce nouvel engagement court sur 5 ans.

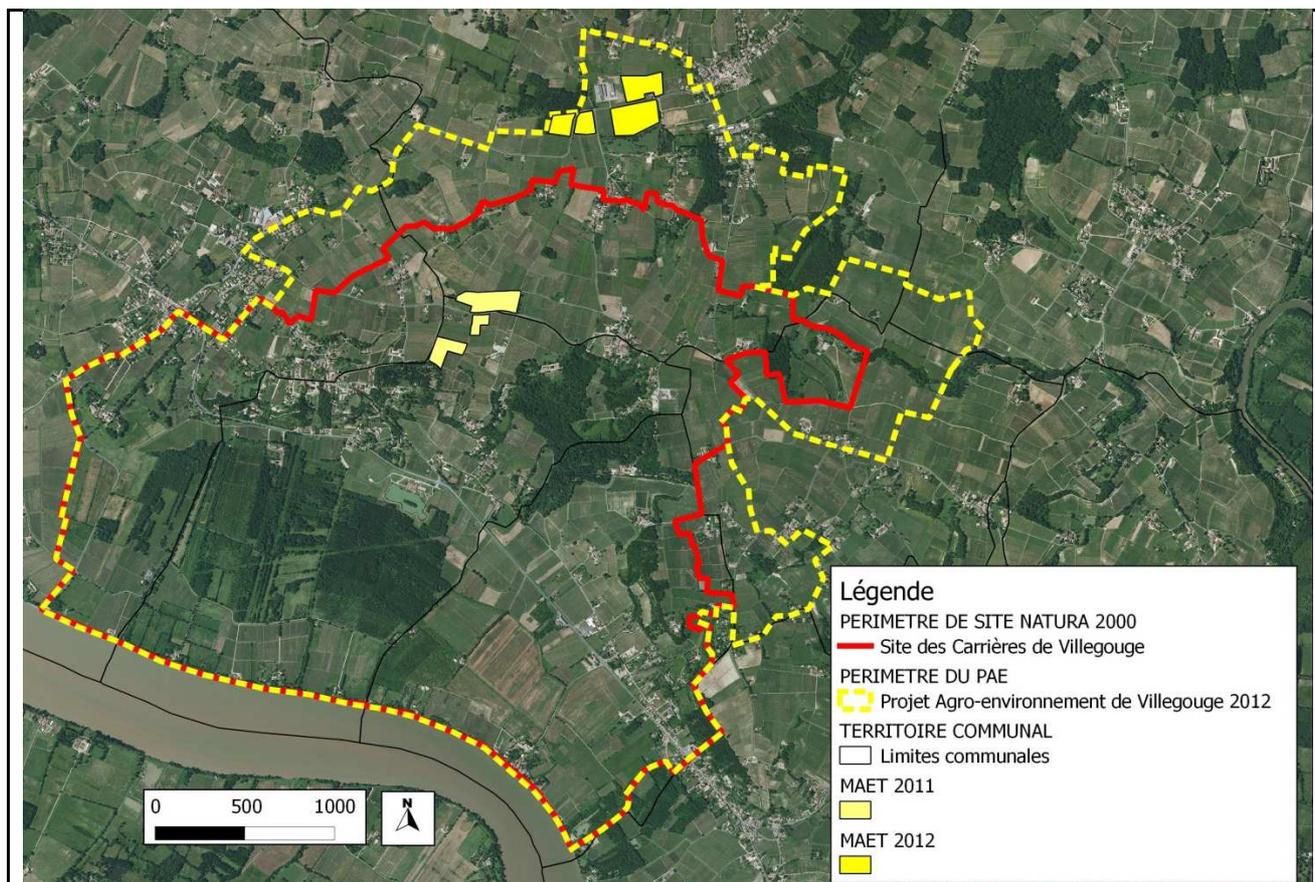


Figure 8 : Localisation des vignes faisant l'objet d'un engagement au titre de la mesure AQ\_VILL\_VI02

Des contacts sont en cours avec d'autres viticulteurs pour étendre cette mesure, mais pour le moment, nous n'avons pas pu concrétiser la mise en œuvre de cette MAEt sur ces exploitations.

Une autre action concerne **la mise en place et l'entretien de zone de régulation écologique**. Elle vise le développement de secteur de production d'auxiliaires de culture. Deux exploitants souhaitaient s'inscrire dans cette démarche, mais ils ne remplissaient pas pour le moment, les conditions nécessaires : parcelle non en vigne en 2011 ou absence de numéro de package. Nous espérons pouvoir concrétiser l'application de cette mesure dès le début de l'année 2013.

### C. **Maintenir et favoriser les linéaires boisés diversifiés**

Le maintien des linéaires boisés (haies, bosquets) et des arbres isolés passent par plusieurs dispositifs. **Le premier vise à prévenir les destructions notamment à travers la charte Natura 2000**. Des propositions d'ajouts sont faites au COPIL dans ce sens, notamment sur les activités agricoles et les sylviculteurs.

Le deuxième s'emploie à **entretenir l'existant**, et c'est le but des trois MAEt ouvertes sur le territoire. Le faible taux de rémunération de ces mesures n'est pas incitatif au regard des engagements.

Par ailleurs, **des actions de création d'un maillage de haies sont notamment proposés au travers de contrat 2000 ni agricole, ni forestier**. Pour le moment, cette action n'a pas été mise en œuvre concrètement sur le territoire.

Code MAET	Description	Rémunération
AQ_VILL_LI01	Entretien de haies localisées de manière pertinente (1 côté)	0,26 €/ml
AQ_VILL_LI02	Entretien de haies localisées de manière pertinente (2 côtés)	0,52 €/ml
AQ_VILL_LI03	Entretien d'arbres isolés ou d'alignements	10,45 €/arbres

**Tableau II : MAET ouvertes sur le territoire pour la gestion des linéaires boisés**

Notons que l'animateur a rappelé, lors des réunions de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villegouge, la nécessité de bien prendre en considération les éléments linéaires du territoire (haies, bandes enherbées...) dans le futur document cartographique de zonage (Cf. partie IV.B.1).

En dépit des contacts pris, aucune haie supplémentaire n'a pu être plantée en 2013, principalement en raison de la configuration des parcelles.

## D. Restaurer et gérer les prairies

### 1. Restaurer

Cet objectif peut être atteint par l'intermédiaire d'une mesure agro-environnementale spécifique, pour les agriculteurs, ou bien dans le cadre des contrats Natura 2000 pour les particuliers. Cette année, aucune nouvelle action n'a pu être développée sur le site.

**Aucun contrat n'existe (contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier, ou contrat MAEt) pour renaturer une parcelle en prairie lorsque cette dernière est classée en Surface Agricole Utile, mais non exploitée.**

### 2. Gérer

Concernant le contrat Natura 2000 de restauration de prairie, il a été mené en 2011 sur 1,43 ha. En année n+1, le contrat fait mention d'un entretien annuel par fauche après le 10 juin et à hauteur de 80% de la surface restaurée.

En 2013, le CEN Aquitaine, signataire du contrat, n'a pas pu réaliser la prestation de fauche avec export d'environ 1 ha sur cette parcelle.



**Figure 9 : Localisation de l'action de restauration de prairie suivie de fauche**

Les coûts alloués par le contrat pour la fauche avec export sont particulièrement faible (350 € TTC). A ces prix, le CEN Aquitaine n'a pas trouvé d'entrepreneur pouvant réaliser l'action. Le CEN envisage donc de repousser la fauche au mois de juin 2014 en faisant intervenir un prestataire uniquement pour la fauche et de s'appuyer sur les adhérents bénévoles du CEN pour réaliser le ramassage de l'herbe.

### 3. Limiter les impacts sur les prairies utilisées

Les principales menaces qui pèsent sur les prairies sont :

- la destruction par retournement (temporaire ou permanente)
- l'apport d'intrants modifiant l'état de conservation de l'habitat
- les fauches précoces qui altèrent la production d'insectes
- l'utilisation de produits antiparasitaires nocifs, lorsque la prairie est pâturée, qui a un impact sur l'ensemble de la chaîne alimentaire des chauves-souris.

Code mesure	Nom de la mesure	Montant annuel	Objectifs
AQ_VILL_GC01	Convertir des terres arables en prairies temporaires	450 €/ha/an	3 ha sur 2013
AQ_VILL_HE01	Gestion des prairies par fauche tardive	413 €/ha/an	2 ha sur 2012
AQ_VILL_HE02	Ouverture des parcelles embroussaillées	219 €/ha/an	
AQ_VILL_HE03	Maintien et gestion extensive des prairies	212 €/ha/an	3 ha sur 2012

*Tableau III : Mesures MAEt ouvertes en 2012 pour préserver ou reconquérir les prairies*

Ces différentes menaces sont ciblées et font l'objet de plusieurs points dans le projet de nouvelle charte pour garantir la conservation de ces biotopes de chasse pour les chauves-souris et le maintien de milieu bocager, en lien avec la préservation des haies.

Les mesures MAEt ouvertes pour garantir le maintien de ces prairies, ont attiré un exploitant pour environ 10 ha. Mais, l'agriculteur ne rentrait pas dans les conditions d'éligibilité des mesures, la proposition a donc dû être rejetée.

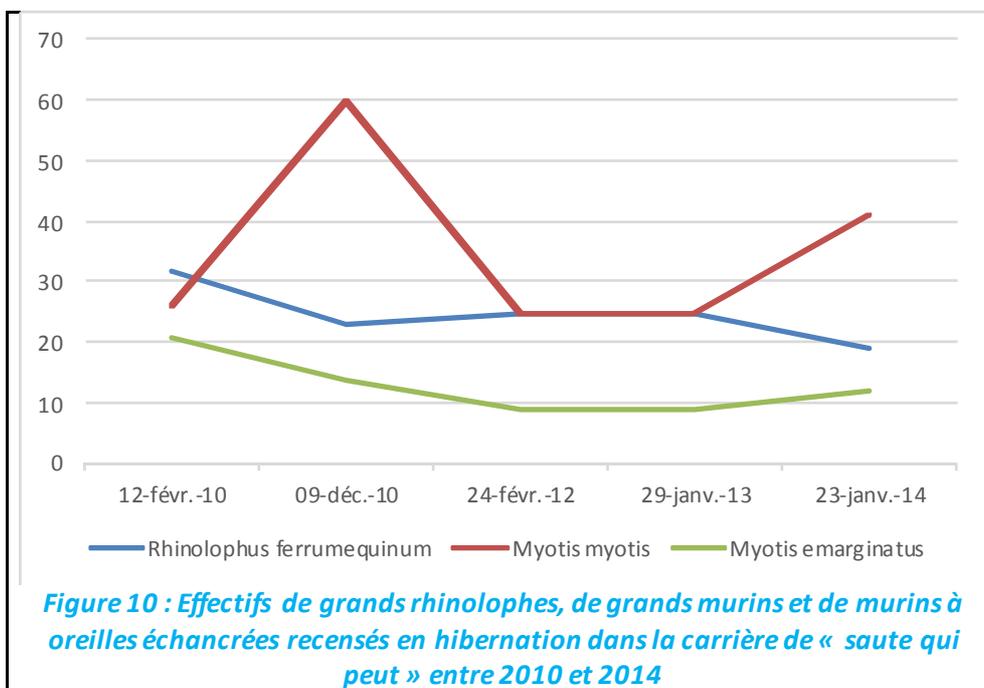
## III. Suivi de l'état de conservation du site

### A. Suivi des populations de chauves-souris

Le suivi des populations de chauves-souris sur le site prend la forme de plusieurs actions : le suivi des colonies de mise-bas et le suivi des colonies d'hibernation.

**Suivi des colonies de mise-bas :** Le comptage de la colonie de minioptère de Schreibers sur la carrière de Meyney le 31/07/13 n'a pas permis une estimation de la population suite à un envol massif des individus. Cependant, aucune mortalité n'a été remarquée ni d'évènements ponctuels nouveaux (dérangement occasionné, pollution...).

**Suivi des colonies d'hivernation :** Les effectifs restent stables pour le grand rhinolophe et le murin à oreilles échanquées sur la carrière de « saute qui peut ». Néanmoins, les effectifs des grands/petits murins (*Myotis myotis*) fluctuent en fonction de la période d'hivernation et des années. Les variations observées sont dépendantes de la date de prospection (entre décembre, janvier ou février) et d'autres paramètres discutés ci-dessous.



La variation d'effectifs entre deux comptages au gîte est due à la dynamique naturelle de la population (natalité, mortalité) mais aussi aux mouvements de colonisation (arrivée et départ de la colonie). Les conditions climatiques (températures et humidités) font varier également les effectifs des populations.

Les déplacements d'individus entre plusieurs sites peuvent masquer la véritable variation de population. Il reste donc préférable de pratiquer les comptages sur un réseau de gîtes. Le réseau des carrières sur les communes de Villegouge et de Saint-Germain-La-Rivière offre de nombreux sites aux chiroptères. Ainsi, cet hiver (2013-2014), 4 nouvelles carrières ont été prospectées par le GCA en partenariat avec le CEN Aquitaine. Les suivis en date du 23 janvier 2014 de ces 4 carrières ont révélés les résultats suivants :

	Carrière de Pasquette	Carrière de Brun	Carrière n°1	Carrière n°2
Rhinolophus ferrumequinum	12	1		
Rhinolophus hipposideros	35	6	9	9
Myotis myotis	14			
Miniopterus schreibersii	2			
Myotis daubentonii	2			1
Myotis emarginatus		2		
Myotis myotis				3

**Tableau IV : Observations du nombre d'individus par espèces et par carrières visitées le 23 janvier 2014.**

L'intérêt des deux derniers sites reste moindre en termes de diversité en espèces et de nombre d'individus. Ces sites hébergent quelques individus notamment de petit rhinolophe. Ces carrières sont peu profondes et servent de cave ou de stockage pour du matériel, ou font l'objet de dépôts sauvage de déchets.

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>0,5</b>
Nombre de jours engagé par le Conseil Général de Gironde	Non communiqué

## **B. Bilan de l'action de restauration de prairie**

L'action de restauration d'une prairie à partir d'une vigne abandonnée, engagée en 2011, a porté ses premiers fruits. La parcelle en voie de colonisation par les ronces et les ligneux a été entièrement ouverte pour augmenter la production de la ressource alimentaire nécessaire aux chauves-souris chassant en milieu ouvert. Sur le plan de l'habitat, la banque de graines présente dans le sol a fait son office, et quelques orchidées ont été observées.

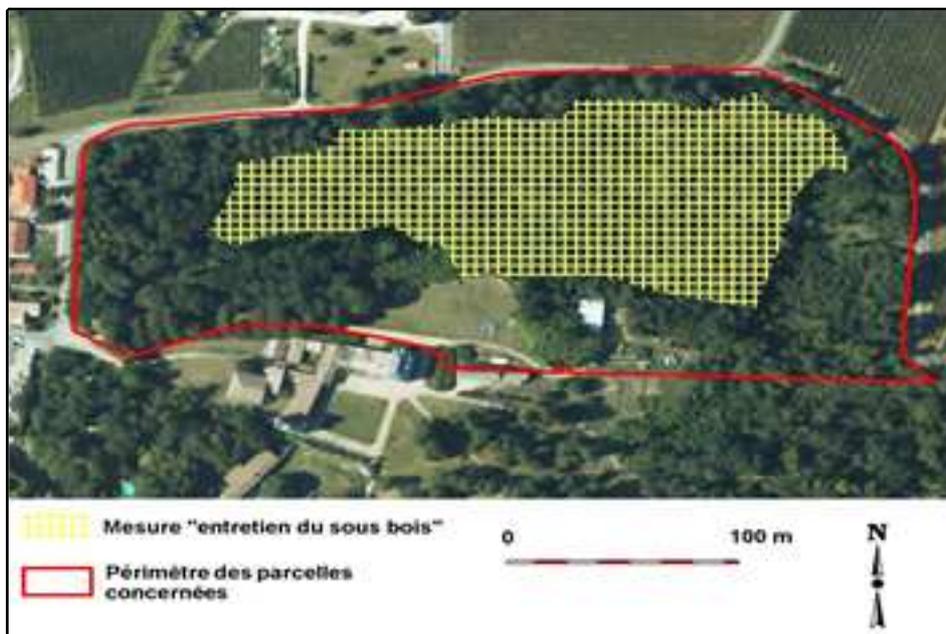


*Figure 11 : Localisation de la parcelle au sein du site Natura 2000.*

Au bout des 5 ans de gestion, il faudra certainement se poser la question de la destination de cette parcelle, l'entretien par fauche n'étant pas une finalité en soit ; l'instauration d'un pâturage extensif étant plus bénéfique pour le milieu et la faune coprophage.

### C. *Bilan de l'entretien des sous-bois et ilot de sénescence*

L'entretien des sous-bois a été réalisé sur 2 ha par une gestion différenciée couplée à la création d'un ilot de sénescence. Ainsi, la strate arborescente sera bénéfique au maintien des habitats de gîtes et de chasse des chauves-souris forestières ; et les strates herbacées et arbustives permettront une meilleure production d'insectes, tout en maintenant un espace chassable.



*Figure 12 : Zonage d'entretien des sous-bois et du maintien d'un ilot de sénescence*

Il est pour le moment difficile de se positionner sur le bilan de ce type d'action. Pour cela, il faudrait pouvoir mener des études sur la réelle utilisation de cet espace par les différentes espèces de chiroptères.

### D. *Bilan de la plantation de haies*

La haie a été plantée en octobre 2011, en partenariat avec l'association Arbres et Paysages à l'occasion des journées portes ouvertes à la coopérative des vins de Fronsac. Ainsi, 250 m de haie ont été plantés sur deux secteurs. Ces éléments paysagés sont constitués de 9 essences locales caractéristiques des haies de ce secteur : aubépine, cornouiller sanguin, prunellier, charme commun, noisetier commun, érable champêtre, viorne lantane, troène des bois et cognassier d'Angers.

Les haies ont été plantées hors site Natura 2000 mais à une distance très faible des carrières et dans une zone favorable à cette implantation (zone de corridor potentiel vers des terrains de chasse favorables, en continuité avec des surfaces boisées et d'autres en eau).



*Figure 13 : localisation du secteur de plantation de la haie*

La grande majorité des plants a bien passé la première année, malgré le coup de neige de la fin d'hiver 2012. Certains plants ont tout de même subi quelques abrutissements par les lièvres ou les chevreuils, mais sans compromettre l'action.

Le passage de l'hiver 2012-2013 s'est fait sans encombre malgré la douceur des températures favorisant le redémarrage précoce de la végétation et en l'absence d'un refroidissement tardif.

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>0,5</b>
--	------------

## ***E. Bilan des mesures agro-environnementales***

### ***1. Bilan de la mesure d'absence de désherbage chimique en vigne***

L'action GH11 s'est concrétisée par la signature d'une Mesure Agro-Environnementale auprès d'un viticulteur. Cette MAEt correspond dans le Projet Agro-Environnemental au code : AQ\_VILL\_VI02 et vise à ne plus utiliser de produits désherbants chimiques sur les parcelles engagées. Cette mesure a été souscrite par un vigneron, sur 3 parcelles localisées sur les communes de Saint Germain de la Rivière et Villegouge pour une surface totale de 5,53 ha (détail dans le tableau ci-dessous).

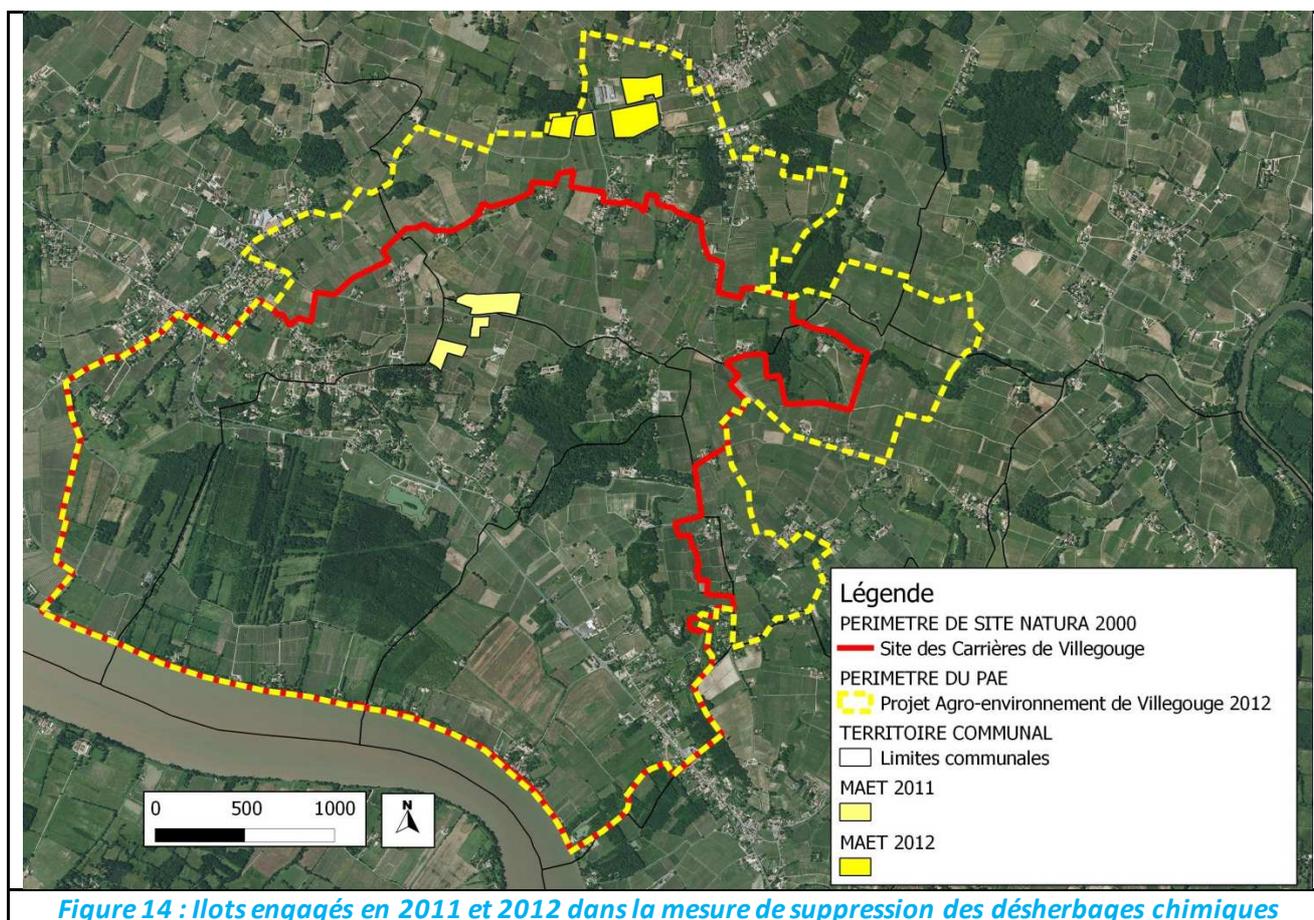


Figure 14 : Ilots engagés en 2011 et 2012 dans la mesure de suppression des désherbages chimiques

En termes d'exploitation de la vigne, l'absence de désherbage chimique pose un problème sur les rejets de pied des vignes et sur la limitation d'espèces particulièrement robustes comme les ronces. L'exploitant nous demande de voir les adaptations possibles pour remédier à cette situation.

Nombre de jours engagé sur cette action :	2
---	---

## IV. Sensibilisation et valorisation

La sensibilisation et la valorisation du territoire sont des actions fortes pour parler du dispositif Natura 2000, de ses implications, des objectifs de gestion et des mesures ; ainsi que des enjeux de conservation plus généraux. Cette action de communication passe par l'intermédiaire de plusieurs supports.

### A. Animation auprès des scolaires

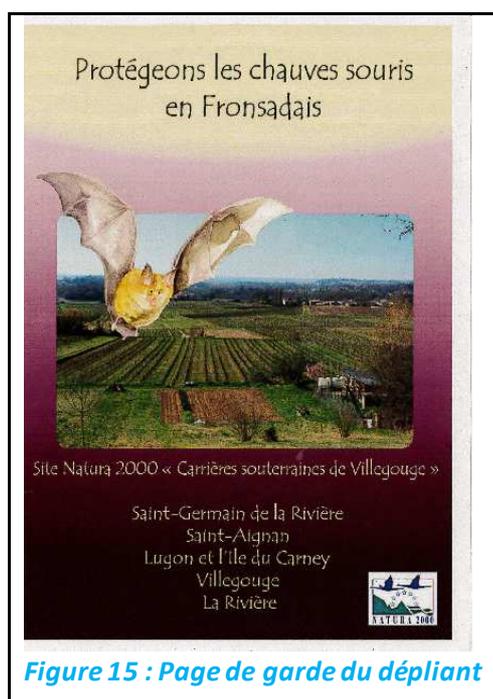
En 2013, nous avons été contactés par une classe de CM1/CM2 de l'école primaire de Saint-Germain-la-Rivière. Le temps de définir les objectifs et le contenu avec l'institutrice de la classe, cette action a abouti en janvier 2014.

Cette sensibilisation a été programmée sur une demi-journée de classe. Elle a été déclinée autour d'une présentation générale des chauves-souris et de la spécificité du site de Villegouge dans la conservation de ces espèces.

Cette sensibilisation a bien été accueillie par l'ensemble de la classe, il est proposé de reconduire l'action les prochaines années.

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>2</b>
--	----------

## **B. Dépliant de présentation du site**



**Figure 15 : Page de garde du dépliant**

Un dépliant a été réalisé en 2011 afin de présenter l'enjeu et le site.

En 2013, nous nous sommes aperçus qu'il manquait le logo de « L'Europe s'engage en Aquitaine ». Ainsi, nous envisageons la modification de la maquette, ainsi que de l'adresse de l'animateur, qui a changé depuis 2011.

Vous pourrez retrouver ce dépliant prochainement à la Maison du Pays Fronsadais, qui héberge le Syndicat d'initiative, et à la Cave de Lugon. Ce dépliant sera également disponible à l'accueil des 5 mairies du territoire.

## **C. Vie du site internet dédié**

L'année 2013 a été marquée par la mise à jour de l'ensemble des documents présents sur le site, mais également, l'édition de nouveaux articles concernant le Comité de Pilotage et la refonte de la charte.

Il se présente sous une forme normalisée créée par l'Atelier Technique des Espaces Naturels, GIP qui a pour vocation de suivre la démarche Natura 2000 au niveau technique pour la France.

Ce site internet est consultable à l'adresse suivante : <http://villegouge.n2000.fr/>.

***Ce site reçoit assez peu de visiteurs, avec un peu plus de 500 visiteurs annuels (Cf. figure 16).***



Figure 16 : Page d'accueil du site internet dédié à l'animation du DOCOB sur le site Natura 2000

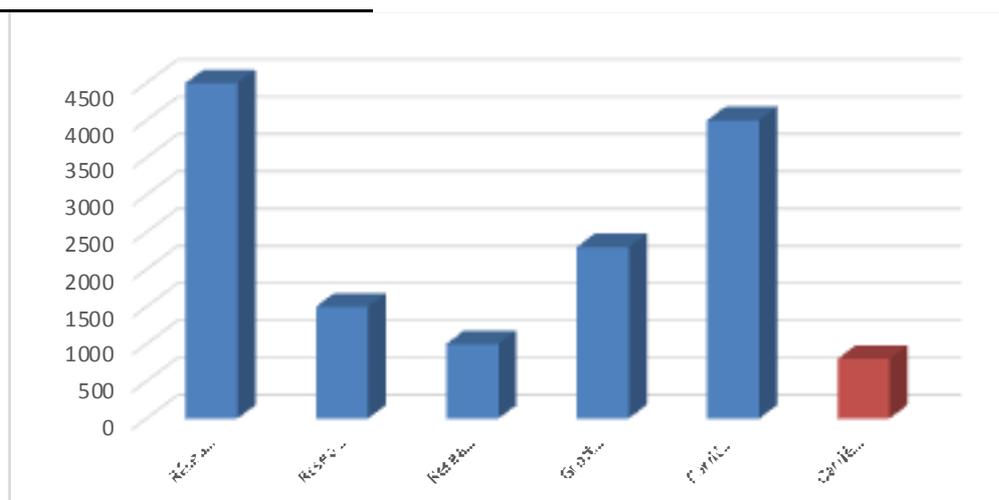


Figure 17 : Fréquentation 2013 des sites Internet des sites Natura 2000 sous intervention CEN Aquitaine en Gironde

Nombre de jours engagé sur cette action :	2
---	---

## V. Animation du DOCOB

### A. La Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. A la différence des contrats, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière.

Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier, par ailleurs, elle permet de faire avancer la prise en compte de Natura 2000 auprès des usagers du site.

La Charte actuelle a été validée en Comité de Pilotage au début de l'année, elle est donc rendue applicable par un arrêté préfectoral du 12 avril 2013 (Cf. annexe 4).

Dans cette logique d'encrage au sein des territoires et de prise en compte des enjeux Natura 2000, **le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine s'est engagé, à travers la signature de la Charte Natura 2000 du site, sur le volet « acteurs socio-économiques ».**

Par ailleurs, deux propriétaires ont été approchés pour s'intégrer dans cette démarche volontaire. Pour le moment, nous avons reçu une réponse négative. La seconde personne a donné une réponse favorable.

Le CEN entreprendra en 2014 des démarches de sensibilisation pour augmenter le nombre des adhésions.

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>3</b>
--	----------

## ***B. Intégration dans les aménagements et démarches locales***

### ***1. Projet de SCOT sur le pays libournais***

L'animateur a été sollicité par le Syndicat Mixte du Pays du Libournais, rédacteur du SCOT, pour participer à la concertation autour de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). A cette occasion, le CEN Aquitaine a porté à la connaissance les enjeux du site, pour qu'ils soient convenablement intégrés dans les objectifs et les prescriptions de ce document d'urbanisme.

<b>Nombre de jours engagé sur cette action :</b>	<b>0,5</b>
--	------------

### ***2. Relation avec le site Natura 2000 de la Saye et du Meudon***

Le site Natura 2000 de la Saye et du Meudon se trouve à proximité du site des Carrières souterraines de Villegouge. Cette proximité fait qu'il y a des interactions entre les deux sites, notamment au niveau de la fonctionnalité des deux territoires pour les chauves-souris. Il est vraisemblable que certaines espèces, se reproduisant sur Villegouge, aillent chasser sur le réseau hydrographique de la Saye, plus exceptionnellement du Meudon (au vu de sa distance) ; et par ailleurs, certaines espèces hiberneraient sur l'un de ces deux sites, et/ou se reproduiraient sur l'autre.

Le bon état de conservation des habitats de l'un conduirait à garantir en partie le bon état de conservation des populations de chauves-souris de l'autre, ou plus encore, le bon état de conservation des populations reproductrices sur l'un de ces sites, conduirait au maintien du bon état de conservation des populations hibernantes de l'autre site.

Les relations étroites entre ces deux sites montrent les interactions entre les gîtes et entre les gîtes et les zones de chasse, et au-delà de cela la nécessité de garantir des corridors entre ces sites. C'est

tout à l'intérêt du RESEAU NATURA 2000 et de sa prise en compte dans les documents de planification supra-communaux.

Cette position a été réaffirmée lors du Comité de Pilotage final du site Natura 2000 de la Vallée de la Saye et du Meudon, le 18 décembre 2013 en la mairie de Galgon.

<i>Nombre de jours engagé sur cette action :</i>	<b>0,5</b>
--	------------

### **C. Comité de pilotage**

Le comité de pilotage 2012 du site s'est tenu le 14 février 2013 en la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Mme PALLATIER (Secrétariat Général de la Sous-Préfecture de Libourne)<sup>1</sup>.

Lors de cette réunion, le CEN Aquitaine a présenté les actions entreprises lors de la deuxième année d'animation.

<i>Nombre de jours engagé sur cette action :</i>	<b>10</b>
--	-----------

## **VI. L'évaluation des incidences**

### **A. Démarches finalisées**

#### **1. Le cas d'un comblement de carrières pour cause de sécurité publique**

Le projet visait la protection contre les effondrements du chemin communal de l'Escaderie par comblement de carrières souterraines.

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe 9 : Compte rendu du COPIL de la deuxième année de l'animation (2012)

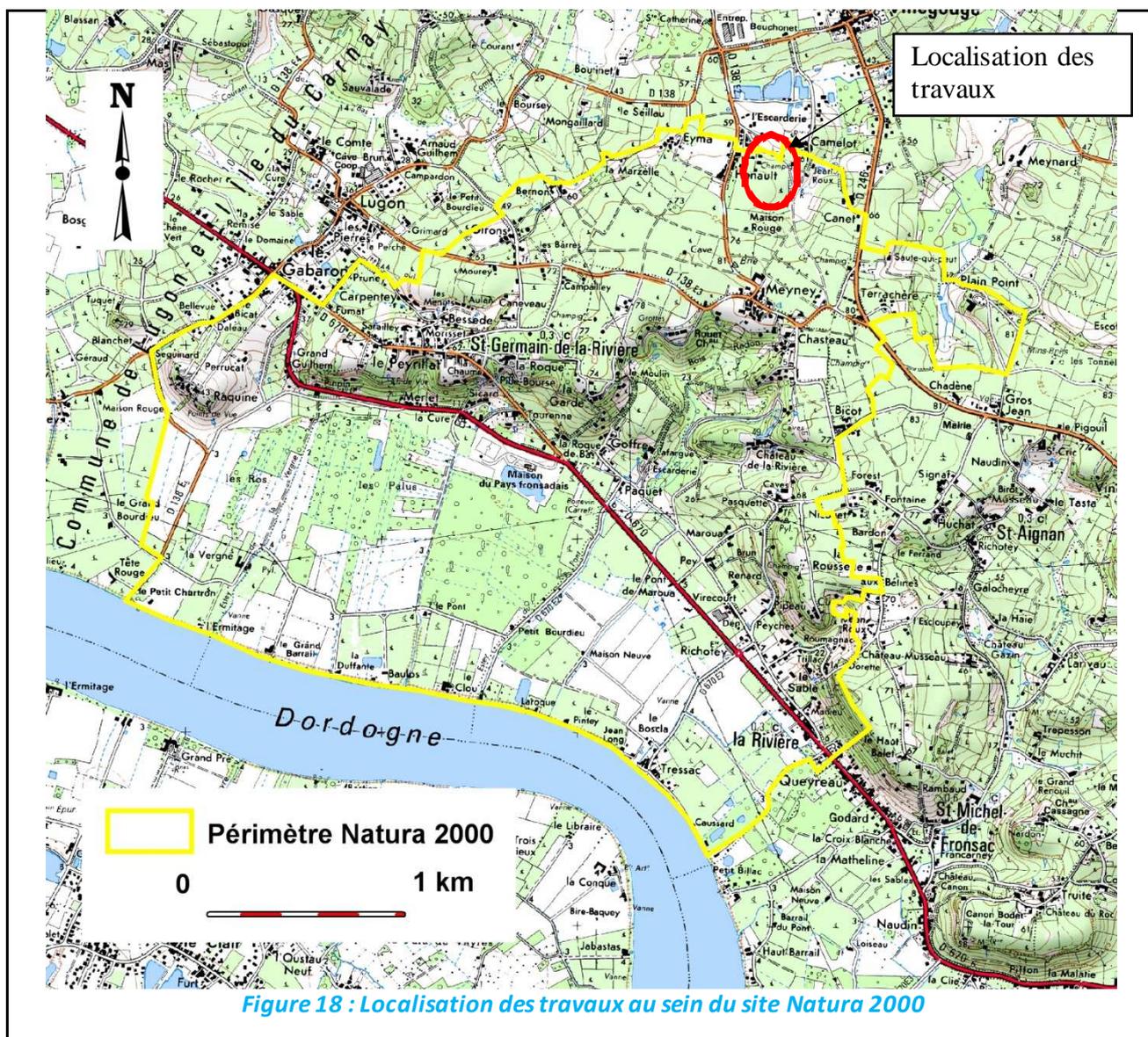


Figure 18 : Localisation des travaux au sein du site Natura 2000

Ce comblement porte sur la carrière souterraine de Camelot, par mortier et coulis béton sur toute la hauteur de vide avec confinement préalable par mur de soutènement. Le comblement s'étend sur 257 m<sup>3</sup>. Dès le début, l'animateur est intervenu pour préconiser des aménagements nécessaires à la bonne prise en compte des chauves-souris du site. Il avait été également convenu que l'animateur devait être présent au moment des travaux, or cette prescription n'a pas été respectée par la société.

## B. Démarches en cours ou en projet

### 1. Le Schéma de COhérence Territoriale

Le syndicat mixte du Pays du libournais est en cours de rédaction du Schéma de COhérence Territoriale du libournais, intégrant l'ensemble des communes du site Natura 2000 des Carrières de Villegouge. Conformément au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, ce document de planification devra faire l'objet d'une évaluation des incidences.

## **2. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villegouge**

La commune de Villegouge se dote d'un Plan Local d'Urbanisme. La démarche est en cours de finalisation. Ce document devra faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre du décret n°2010-365 du 9 avril 2010.

## VII. Synthèse de l'état d'avancement 2013 de l'animation sur le site Natura 2000

Code action	Dénomination	Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
GH1 (CK2)	Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire	Disposition dans la charte	Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II	Maintenir et conserver les gîtes à chauves-souris
GH2 (CK2)	Création ou maintien d'ilot de vieillissement	Reste à identifier 4,4 ha restant		
GH3 (CK2)	Informers les usagers de la forêt	Action à développer		
CT1 (CA)	Identification de l'utilisation de la carrière de Meyney par les chauves-souris			
CT2 (CA)	Identification des gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe			
CT3 (CA)	Identification des gîtes arboricoles	Réalisé en partie		
GH4 (CK2)	Mise en protection des carrières prioritaires	Action à développer sur Meyney Action en cours sur Saute qui peut	Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II & Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées	
CT4 (HC)	Inventorier les accès, cartographier les galeries et évaluer les risques d'effondrement des carrières prioritaires	Réalisé en partie	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées	
CT5 (HC)	Identifier les autres gîtes d'hibernation	Réalisé en partie		
GH5 (CK2)	Mise en protection des carrières non prioritaires	Plus d'actualité	Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II & Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées & Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	
GH6 (CK2)	Informers les usagers des carrières	Carrières prioritaires Carrières secondaires		
GH7 (CK2)	Assurer la stabilité des carrières			
GH8 (CA)	Mettre en place un accès raisonné des carrières	Disposition dans la charte		

CT6 (HC)	Evaluation de la fréquentation des carrières			
CT7 (HC)	Identifier les gîtes de swarming		Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	
ES1 (HC)	Etudier l'entomofaune proie potentielle et consommée		Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier ceux des espèces de l'annexe II	Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris
ES2 (HC)	Détermination des habitats et territoires de chasse de la colonie de mise bas			
ES3 (HC)	Détermination des habitats et territoires de chasse dans le périmètre			
ES4 (HC)	Distinction complexe des murins de Grande taille			
GH9 (CK2)	Réduire les traitements phytosanitaires		Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèce murin de petite taille	
GH10 (CK2)	Création et entretien de zones de régulation écologique	Action à développer - Identifier 5 ha		
GH11 (CK2)	Absence de traitement herbicide	Reste à identifier 24,5 ha		
GH12 (CK2)	Gérer / créer des sous-bois clairs	Reste à identifier 18 ha		
GH13 (CK2)	Création / restauration de clairières	Action à développer - Identifier 2 ha		
GH14 (CA)	Adapter les traitements vermifuges du bétail	Disposition de la charte		
GH15 (CK2)	Gestion des prairies par fauche tardive	Action à développer - Identifier 2 ha		
GH16 (CK2)	Conversion de terres arables en prairies temporaires	Action à développer - Identifier 10 ha	Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	
GH17 (CK2)	Création et entretien d'un couvert herbacé	Action à développer - Identifier 5 ha		
GH18 (CA)	Supprimer / réduire les traitements phytosanitaires le long des linéaires boisés	Disposition dans la charte		
GH19 (CK2)	Structuration des lisières	Action à développer - Identifier 2 km de lisière		
GH27	Maintien et gestion des prairies			

(CK2)				
GH20 (CK2)	Ouverture des vignes abandonnées et entretien par pâturage	Action à développer - Identifier 4 ha de vignes abandonnées	Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèce murin de petite taille & Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	
GH21 (CK2)	Ouverture des vignes abandonnées et entretien par fauche	Reste à identifier 2,4 ha		
GH22 (CK2)	Ouverture de milieu en déprise	Action à développer - Identifier 4 ha		
GH23 (CK2)	Entretien de haies	(2 côtés) Action à développer - Identifier 2 km (1 côté) Action à développer - Identifier 2 km	Préserver et restaurer les routes de vol, en particulier pour le petit rhinolophe	
GH24 (CK2)	Entretien des arbres isolés	Action à développer - Identifier 50 arbres		
GH25 (CK2)	Plantation ou renforcement des haies existantes et entretien	Reste à identifier 750 m		
GH26 (CA)	Limiter les coupes sur parcelles boisées	Disposition de la charte		
SE1 (HC)	Suivi des populations de chiroptères des carrières		Suivi des populations de chiroptères des carrières	Evaluer la conservation des espèces
SE2 (HC)	Suivi hygrométrique et thermiques des gîtes		Suivre les conditions hygrométriques des carrières et des extérieurs	
SE3 (CA)	Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site		Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	
VA1 (CA)	Mise en place de la sensibilisation		Mettre en place de la sensibilisation	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
AN1 (CA)	Appropriation du DOCOB		Préparer la mise en œuvre du DOCOB	Animer l'application du DOCOB
AN2 (CA)	Identification des ayants-droits			
AN3 (CA)	Information et communication sur les mesures			
AN4 (CA)	Identification des besoins financiers			

AN5 (CA)	Rédaction / mise à jour du PAE			
AN6 (CA)	Prise de contact avec les ayant-droits	Les premières démarches ont bien eu lieu, mais les actions n'ont pas été concrétisées	Mettre en œuvre des mesures contractuelles	
AN7 (CA)	Rencontres avec les propriétaires			
AN8 (CA)	Diagnostic des parcelles			
AN9 (CA)	Proposition de contrats			
AN10 (CA)	Aide au montage de dossier			
AN11 (CA)	Suivi de l'instruction			
AN12 (CA)	Aide à la mise en œuvre technique		Mettre en œuvre des mesures hors contrat	
AN13 (CA)	Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins			
AN14 (HC)	Ingénierie financière			
AN15 (HC)	Elaboration du cahier des charges techniques			
AN16 (HC)	Conduite d'opération			
AN17 (CA)	Intégration de l'enjeu chiro dans les documents de planification			
AN18 (CA)	Participation à la démarche d'évaluation des incidences			
AN19 (CA)	Bilan et évaluation des actions du contrat		Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	
AN20 (CA)	Préparation et animation du comité de pilotage			
AN21 (CA)	Coordination des avis techniques			

AN22 (CA)	Mise à jour du DOCOB						
AN23 (CA)	Rédiger les CR						
Avec	Pour le niveau de priorité :		Prioritaire (niveau 1)		Secondaire (niveau 2)		Tertiaire (niveau 3)
	Pour le niveau d'avancement :		Finalisé		En cours		Non lancé
	CK2 = contrat Natura 2000	CA = Contrat d'animation			HC = hors contrat		

A la lumière de l'état d'avancement des actions prévues, l'année 2014 devra se pencher pour ce site sur :

- le renforcement des actions de sensibilisation envers les viticulteurs et les sylviculteurs pour préparer le prochain programme de contractualisation ;
- la poursuite du développement d'animation à destination du grand public et des scolaires ;
- la concrétisation de l'action de maîtrise foncière sur la carrière principale d'hibernation ;
- et enfin, la promotion de la charte Natura 2000 sur le site.

## **Conclusion**

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des actions engagées depuis le début de l'animation et par la résolution des difficultés en matière de recherche de prestataires susceptibles d'intervenir aux coûts prévus. En l'absence d'intervenant, ces actions seront reportées à 2014. Par ailleurs, cette année marque également le lancement d'action de sensibilisation auprès des écoles, nous espérons que ce partenariat pourra être renouvelé.

Ainsi, l'année 2014 sera particulièrement tournée vers la sensibilisation de l'ensemble des usagers du site (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires privés, scolaires...) pour garantir une meilleure appropriation du site par ces acteurs. Cette phase sera nécessaire à la concrétisation de contrat sur les terres agricoles mais aussi d'engagement dans la charte Natura 2000 du site.

Enfin, cette année 2014 marque la fin de cette première phase d'animation par le Conservatoire d'espaces naturels. Il faudra dès la fin de cette année, tirer le bilan de ces quatre années et réfléchir à la tenue d'une nouvelle programmation pluriannuelle d'animation pour les trois années à venir (2015-2017).

*Annexe 1 : Fiche de présentation du site des Carrières de Cénac »*

Nom officiel du site Natura 2000 : **Carrières souterraines de Villegouge**

Date de transmission de la ZSC :

Date de l'arrêté de la ZSC : **26 août 2006**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui /  non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :  oui / non

Numéro officiel du site Nature 2000 : **FR 7200705**

Localisation du site Nature 2000 : région(s) concernée(s) : **Aquitaine**

Localisation du site Natura 2000 : département(s) concerné(s) : **Gironde (33)**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **960,2 ha**

Préfet coordinateur : **Préfet de Gironde**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pour la période d'animation du Docob : **Préfet de Gironde**

Structure porteuse : **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde**

Animateur : **Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine**

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site : **Grottes non exploitées (8310)**

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site : ***Rhinolophus ferrumequinum* (1304)**  
***Rhinolophus hipposideros* (1303)**  
***Myotis emarginatus* (1321)**  
***Myotis myotis* (1324)**



PREFECTURE DE LA GIRONDE

Arrêté du 13 OCT. 2011

**Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du  
Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705"**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**VU** la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;  
**VU** le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage;

**VU** la décision de la commission européenne du 07 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et dans laquelle figure le **Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705"**,

**VU** l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Carrières souterraines de Villegouge en zone spéciale de conservation,

**VU** l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;

**VU** l'arrêté en date du 07 juillet 2011 validant le document d'objectifs et notamment son nouveau périmètre,

**CONSIDÉRANT** la réunion du 10 décembre 2010 au cours de laquelle les collectivités se sont prononcées pour une présidence de l'Etat pour la première phase d'animation de trois ans,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation n° FR720705 « Carrières souterraines de Villegouge ».

**Article 2 :** Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

**Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :**

Le Président du Conseil régional ou son représentant

Le Président du Conseil général ou son représentant

Les maires des communes concernées ou leurs représentants : Villegouge, Saint Aignan, Saint Germain de la rivière, la Rivière, Lugon et l'Isle du Carney

Le Président de la Communauté de Communes du canton de Fronsac

Le Président du Pays Libournais ou son représentant

**Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :**

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant

Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant

Le Président du CRPF ou son représentant

président du syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest  
président du comité départemental du tourisme ou son représentant  
président du comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant  
président de la LPO ou son représentant  
président de la SEPANSO ou son représentant

**Représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat :**

Préfet de la Gironde ou son représentant  
Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Aquitaine ou son représentant  
Directeur départemental des territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant  
Président régional de l'Agence de Services et de Paiement

**Personnalités qualifiées :**

Président du Groupe Chiroptères Aquitaine (G.C.A.)  
Président du Conservatoire régional des espaces naturels ou son représentant  
Président du Conseil Scientifique régional du patrimoine et des espaces naturels ou son représentant  
Président du conservatoire botanique Sud Atlantique  
Président de la cave des producteurs de Lugon ou son représentant

**Secrétaires**

Monsieur Gérard De Taffin, 33141 Villegouge  
Monsieur Hubert Dumas de la Roque, 33240 Saint Germain la Rivière  
Madame Anne-Marie Nicaud, 33141 Villegouge  
Madame Mireille Boissard, 33133 Galgon

**3 :** Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit à l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

**4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**5 :** Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent

Fait à Bordeaux, le 13 OCT. 2011

Le Préfet

La Secrétaire Générale

Christine DELHAC



**Compte rendu NATURA 2000**

**Site FR 72000705 «Villegouge »**

**Lieu : Villegouge**

**Comité de pilotage du 15 février 2013**

Membres participants :

- Madame MEDES, Maire de Villegouge
- Monsieur MERCIER , adjoint au Maire de Lugon
- Monsieur DUMAS DE LA ROQUE, FDSEA St Germain De La Rivière
- Monsieur COURAU, Chambre d'agriculture 33
- Madame MARDINÉ, Chambre d'agriculture 33
- Madame NICAUD, Propriétaire Villegouge
- Monsieur de TAFFIN, Propriétaire Villegouge
- Madame WALKER, Chargée de secteur du CEN
- Monsieur TARTARY, Chargé de mission du CEN
- Madame FULCRAND, SCOT du Pays Libournais
- Monsieur LONDEIX, SIA Saye, Galostre, Larry
- Madame GOUANELLE, SEPANSO
- Madame PALLATIER, Secrétariat Général Sous-Préfecture de Libourne
- Monsieur KLEIN, DDTM 33
- Monsieur MULET, DDTM 33

Excusés :

- Monsieur Patrick MARTINEZ, Sous-préfet de LIBOURNE
- Monsieur le représentant de l'Agence de Services et de Paiements
- Monsieur le représentant du Bureau des Carrières Souterraines du Conseil Général 33
- Monsieur le représentant de l'O.N.C.F.S.

---

La réunion du comité de pilotage s'est tenue à la Villegouge sous la présidence de Madame PALLATIER, Sous-préfecture de Libourne.

---

Madame PALLATIER adresse un message de bienvenue aux membres participants et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Bilan de la 2ème année d'animation
2. Présentation des modifications de la charte Natura 2000
3. Questions diverses

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine d'expliquer sa nouvelle organisation avec un siège à Pau, une antenne en Gironde (Le Taillan-Médoc) avec une Chargée de Secteur depuis avril 2011 et un nouveau chargé de mission.

Le Docob a été validé en octobre 2010 et le site est porté par l'Etat qui a délégué l'animation au CEN en 2011. Le site est d'intérêt international pour la reproduction des chiroptères avec 10 espèces recensées dont 8 particulièrement remarquables.

#### **1. Présentation de l'année écoulée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)<sup>(\*)</sup>**

##### Connaissance du site :

Le site s'étend sur 900 ha pour 5500 parcelles et 641 propriétaires identifiés d'où un certain regroupement favorable à la mise en œuvre d'actions environnementales.

La cartographie des carrières est issue de l'inventaire des carrières du Conseil Général de Gironde (Action hors contrat).

Différentes actions sont en cours de réalisation : inventaire des gîtes arboricoles, les habitats de chasse et leurs ressources alimentaires.

##### Gestion des habitats :

Les viticulteurs ont modifié leurs pratiques, notamment sous l'impulsion de VITINNOV. Le site a connu en 2011 et 2012 une baisse des intrants chimiques (respectivement sur 5 et 8 ha). Des arrachages de vignes abandonnées, embroussaillées, au nord du site ont permis l'établissement de prairies à fauchage raisonné en bandes. Au vu de la géologie (calcaire) cela devrait favoriser la réapparition de pelouses sèches à orchidées (habitat d'intérêt communautaire). La Chambre d'Agriculture, précise que les anciennes vignes étaient cultivées de façon traditionnelle.

Afin d'entreprendre une gestion différenciée des prairies utilisées, il a été proposé une action à un agriculteur pour environ 10 ha. Elle n'a pu toutefois se réaliser car l'agriculteur n'avait pas l'âge requis.

Des haies, avec une dizaine espèces locales, ont été plantées en bordure du site Natura 2000 en 2011. Leur état est satisfaisant.

### Sensibilisation valorisation de l'animation :

Des plaquettes seront envoyées dans les mairies à disposition du public. Le site internet du CEN permet de suivre l'évolution de l'animation et de télécharger différents documents.

## **2. Modification de la charte Natura 2000**

Un débat s'engage sur la nature des suppressions, des ajouts et des modifications à la Charte concernant les parties 1, 2 et 3.

Une partie 4 -2 « Engagement et recommandations par activités » est créée.

La recommandation n°6 est ainsi libellée « Respecter la propriété privée et demander systématiquement au propriétaire l'autorisation de pénétrer sur son terrain. »

Les sous-parties suivantes sont également ajoutées 4-2-1 (Activités agricoles), 4-2-2 (Activités viticoles), 4-2-3 (Activités d'élevage), 4-2-4 (Activités d'élevage), 4-2-5 (Activités pédestres) , 4-2-6 (Activités de spéléologie), 4-2-7 (Activités naturalistes), 4-2-8 (Activités cynégétiques), et 4-2-9 (Activités du ressort des collectivités territoriales. L'engagement n°2 est modifié et passe en recommandation).

Tenant compte de ce qui précède, les modifications de la Charte sont votées à l'unanimité. Le CEN rappelle que chaque association sera démarchée pour une signature de la charte et s'engage également à la signer.

## **3. Questions diverses :**

Un point est fait sur la réglementation relative aux évaluations des incidences Natura 2000. Madame la Maire de Villegouge expose le cas d'un comblement de carrières sous un chemin communal, supportant en outre un sentier de randonnée qui a nécessité une évaluation des incidences. Les travaux sont aujourd'hui achevés mais ont généré un coût important, qui n'était pas lié à Natura 2000, pour sa commune.

Le COPIL insiste sur la prise en compte de Natura dans les projets de PLU, les périmètres Natura 2000 doivent être exempts d'urbanisation nouvelle sauf à répondre aux besoins agricoles. Les réunions des personnes publiques associées sont le lieu de concertation de ces objectifs écologiques d'aménagement du territoire (trames verte et bleue).

Une cohérence avec le site « Saye et Meudon » sera recherchée, des données ont déjà été fournies par le CEN au bureau d'études qui élabore le DOCOB. Le CEN reste à disposition pour développer les mesures de gestion.

Il est proposé de revoir le P.A.E. pour y introduire 2 mesures qui ont été présentées en CRAE en janvier dernier. Le PAE est validé.

Une synthèse de l'état d'avancement de l'animation est présentée :

---

Il en ressort que les actions engagées sont bien avancées mais il reste à sécuriser le site de « Meney » du point de vue stabilité des carrières.

Par manque de moyens l'évaluation des espèces et des habitats est loin d'être exhaustive. Des relevés hygrothermiques n'ont pu être réalisés.

Une dynamique de réinstallation de haies et d'arbres isolés, qui constituent des repères pour les chiroptères, devra être impulsée, en lien avec les PLU et avec le SCOT.

Pour le Président du Comité de pilotage



Madame PALLATIER

(\*) La présentation ainsi que le bilan de l'animation sont téléchargeables sur :  
<http://www.cen-quitaine.fr/natura2000/villegouge>



**PRÉFET DE LA GIRONDE**

*Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde*

*Service Nature, Eau et Risques  
Unité Nature*

**Arrêté modificatif à l'arrêté portant approbation du document d'objectifs du site  
d'importance communautaire n° FR 7200705 « Carrières de Villegouge ».**

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2011,**

**Considérant** que le comité de pilotage a, lors de sa réunion du 15 février 2013, validé la proposition de modifications de la charte Natura 2000.

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture :

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La charte Natura 2000 mentionnée dans l'article 9 est modifiée (annexe).

**Article 2** : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et des Informations de la Préfecture et dont une ampliation sera adressée à Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées, Monsieur le Directeur régional de l'Environnement – Aquitaine, Monsieur le Directeur départemental des Territoires et de la Mer.

**12 AVR. 2013**

Fait à Bordeaux, le

Le Préfet  
Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer, et par délégation  
Le Directeur Départemental Adjoint,

  
**Jean-Luc LEMNOLO**

Annexe : la charte Natura 2000 modifiée